

AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT - Projet de catégorie B avec étude d'incidences sur l'environnement -

Demandeur : BELLE ROCHE SABLAR SA, Grand Route 71, 4367 CRISNEE

Objet : Demande de permis unique de classe 1 portant sur l'extension de la carrière, sur le développement de l'activité d'extraction et de production de blocs de Petit Granit et une demande de modification de voirie.

Lieu d'implantation : Rue d'Aywaille 191, 4170 Comblain-au-Pont sur les parcelles cadastrales 1DIV/SPRIMONT N198C, O608M, O624B, O625A, O626A, O627A, O628A, O668A, O668B, O669A, O669B, O670B, O671C, O671D, O672, O673, O674B, O677A, O679, O680, O681A, O682A, O683A, O686A, O690B, O698A, O700, O702A, O702B, O703A, O704, O705, O706, O707, O710A, O711K, O713, O714, O715A, O717A, O725A, O753A, O753B, O754, O758A, O760C, O761, O762, O763, O764, O765C, O765D, O765G, O766A, O767, O768, O769A, O769E, O769/2, O769K2, O769L2, O770R, O770S, O771.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, le demandeur vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

**Le 19 novembre 2026 à 19.00
Salle de l'Entente Fraiturienne
Rue de l'Entente, 19
4140 Fraiture**

Cette réunion d'information a pour objectif :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne, **dans un délai de 15 jours** à dater de la réunion d'information, peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

soit par courrier adressé au Collège communal de Sprimont, rue du Centre 1, 4140 Sprimont
soit en les envoyant par courriel à environnement@sprimont.be

Elle en adresse une **copie au demandeur**, BELLE ROCHE SABLAR SA, Grand Route 71 à 4367 CRISNEE ou par voie électronique : brs@colas.be lequel la communique à l'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement.

La réunion est filmée par le demandeur selon les modalités fixées par le Gouvernement. La vidéo de la réunion et les documents et supports utilisés lors de celle-ci sont consultables à la commune sur rendez-vous, à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours. L'enregistrement vidéo de la réunion sera également disponible sur le site internet de la commune de www.sprimont.be. Cet accès aux enregistrements sera assuré pendant une durée de 15 jours. La vidéo sera effacée au terme de ce délai.

Sprimont, le 23/10/2026

Par le Collège,

Le Directeur Général ff,

A-F. DELVILLE



Pour le Bourgmestre Luc DELVAUX,
Par délégation

Pascale UMMELS
Echevine